

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2010

OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES JEUX D'ARGENT EN LIGNE - (n° 2386)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 215

présenté par
Mme Filippetti, M. Brottes, M. Gaubert, M. Mallot
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

à l'amendement n° 15 de M. Chassaigne

à l'ARTICLE 21 BIS

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« passe »,

le mot :

« conclut ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.